

SASU A CASA NOSTRA
Au capital de 55 100 euros
Siège social : 859 route de Nice
06600 ANTIBES
919 124 503 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille-vingt-six,
Le trois février à dix heures, au siège social,
Mme VIGLIAROLO Sonia, Présidente et associée unique, demeurant au 280 boulevard de la
Madeleine – Appt 168 – Bât 5 – 06000 NICE.

Propriétaire de la totalité des 55 100 actions de 1 euros chacune composant le capital social de
la société A CASA NOSTRA.

Mme VIGLIAROLO Sonia, associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- fixation de la rémunération de la Présidente pour la période du 1^{er} janvier 2026 au
30 juin 2026.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide qu'indépendamment du remboursement sur justificatif de ses frais de
représentation et de déplacement, la Présidente ne percevra aucune rémunération pour ses
fonctions pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et
répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Madame VIGLIAROLO Sonia

